



## Un représentant du personnel qui manque à son obligation de discrétion peut être sanctionné

Le représentant du personnel en possession d'une information de nature confidentielle au regard des intérêts légitimes de l'entreprise, et présentée comme telle par l'employeur, doit respecter une obligation de discrétion. A défaut, il encourt une sanction disciplinaire.

[Lire la suite >>](#)



## Affichages obligatoires : vous devez les actualiser !

La loi renforçant la protection des lanceurs d'alerte modifie vos obligations d'affichage à compter du 1er septembre 2022.

[Lire la suite >>](#)



## Consultation du CSEE : le chef d'établissement doit avoir une marge de manœuvre

Dans le cadre d'un plan de reprise d'activité après le confinement, la Cour de cassation rappelle que le CSE d'établissement est informé et consulté sur un projet d'aménagement important modifiant les conditions de travail uniquement en présence de mesure d'adaptation, relevant de la compétence du chef d'établissement et spécifique à cet établissement.

Lire la suite



CABINET ROSTAING  
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

**CABINET ROSTAING**

1 rue Fontaine l'Épine  
25 500 **MORTEAU**  
Tél. : 03.81.67.54.34

14 rue Frédéric Japy - Valparc III  
25 200 **MONTBÉLIARD**  
Tél. : 03.81.32.12.33

[www.cabinet-rostaing.com](http://www.cabinet-rostaing.com)



**DYNAMIQUE CE**

14 rue Frédéric Japy - Valparc III  
25 200 **MONTBÉLIARD**  
Tél. : 03.81.32.12.33

[www.dynamique-ce.fr](http://www.dynamique-ce.fr)

Découvrez et abonnez-vous à notre  
chaine Youtube Dynamique CE en  
[cliquant-ici](#) !



© Cabinet Rostaing